

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

Étaient présents : M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, Mme Noëlle Renaut, M. Patrice Lesage, Mme Martine Grond, M. Michel Le Guillevic, M. José Lerma, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Aurore Lancéa, Mme Virginie Pautonnier, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida. M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff, Mme Madeleine Gaudin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Luc-Olivier Baschet, Mme Martine Gardin, Mme Ana Monnier.

Pouvoirs :

M. Luc-Olivier Baschet a donné procuration à M. Michel Le Guillevic
Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Julien Crespo
Mme Ana Monnier a donné procuration M. José Harter

Soit :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

ORDRE DU JOUR

Election d'un secrétaire de séance
Adoption du compte-rendu de la séance du 18 février 2016
Décisions

- 1 – Adoption du compte de gestion 2015 du budget principal
 - 2 – Adoption du compte administratif 2015 du budget principal
 - 3 – Affectation du résultat 2015 du budget principal
 - 4 – Taux d'imposition 2016
 - 5 – Actualisation des tarifs
 - 6 – Transports scolaires : participation communale
 - 7 – Subventions aux associations
 - 8 – Adoption du budget primitif 2016 du budget principal
 - 9 – Adoption du compte de gestion 2015 du budget assainissement
 - 10 – Adoption du compte administratif 2015 du budget assainissement
 - 11 – Affectation du résultat 2015 du budget assainissement
 - 12 – Adoption du budget primitif 2016 du budget assainissement
 - 13 – Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2016 : demande de subvention
 - 14 – Equipement des classes des écoles maternelle et élémentaire en TNI : demande de subvention
 - 15 – Rénovation thermique de la Maison Angibout : demande de subvention
 - 16 – Vente d'une parcelle non bâtie communale
 - 17 – Groupement de commandes d'achat de gaz naturel : adhésion
 - 18 – Garantie d'emprunt à la Société LOGIREP pour l'opération de 40 logements
 - 19 – Communauté Urbaine GPS&O : désignation des représentants à la CLECT
- Questions diverses
Informations.

M. Crespo propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif aux tarifs des animations communales.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Election d'un secrétaire de séance

Mme Brigitte Chiumenti a été élue secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 18 février 2016

M. Zolotareff informe l'Assemblée que le groupe Vaux Avec Vous votera contre l'adoption du compte-rendu de la séance du 18 février 2016, car il considère celui-ci tronqué et édulcoré quant à la transcription des échanges relatifs au prêt des salles communales aux associations vauvoises.

M. Crespo confirme qu'il a bien utilisé le terme de « business » que l'éventuelle location des salles sera discutée ultérieurement si nécessaire.

Mme Benchehida rappelle à M. Crespo qu'il s'était engagé à prévenir par mail les Conseillers municipaux de la date des séances du Conseil Municipal.

A la majorité absolue (3 votes contre : Mme Tournon, M. Ferrand, M. Zolotareff), le compte-rendu de la séance du 18 février 2016 est adopté.

Décision

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

☛- **Le 19 février 2016**, décidant de confier à l'entreprise TAQUET, 78510 à Triel sur Seine, la rénovation de l'éclairage public, chemin des Feuillerets, parking de l'Eglise, courts de tennis et avenue de la Gare, pour un montant de 42 625, 80 € HT.

☛- **Le 21 mars 2016**, décidant de confier au bureau d'études VERDI, 95 700 Roissy en France, la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif et des branchements privés chemin des Valences, chemin des Champeaux/ chemin des Acacias/ sente des Sarrazins et avenue de Cherbourg, pour un montant de 134 618, 50 € HT.

1 –Adoption du compte de gestion 2015 du budget principal

M. Botton, Maire adjoint aux finances, expose le compte de gestion 2015 du Budget Principal présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur,

M. Zolotareff souhaiterait faire une intervention plus globale que l'adoption du compte de gestion. Il regrette que l'excédent dégagé représente 30% du budget alors que certains travaux ne sont pas effectués, que des demandes ne sont pas satisfaites et que les subventions aux associations ne représentent que 0,5 % du budget. Aussi, le groupe VAV votera contre le budget. Il souhaiterait que la Commune dépense plus plutôt que de contribuer au titre des « Communes riches ».

M. Crespo rappelle le mode de fonctionnement de la contribution des « Communes riches » pour les « Communes pauvres » : les « Communes riches » s'apprécient au regard de l'EPCI auquel elles appartiennent et c'est l'EPCI qui détermine les communes riches et pauvres qui la composent. Le fait générateur c'est l'établissement public de Coopération Intercommunale, pas la commune.

Concernant les associations, M. Crespo souhaite compléter le montant alloué aux associations au poste « subventions » lors du vote du budget par l'ensemble des dépenses d'entretien d'énergie d'eau évaluées à 127 000 € par an soit au total 3,80% du budget hors amortissement ou encore 5,44% des impôts des Vauvois. Depuis 2007, c'est plus 1 100 000 € de dépenses d'investissement en faveur du monde associatif.

En 2016, les travaux prévus à destination des associations sont l'extension du gymnase, la rénovation thermique de la Maison Angibout, la construction d'un city stade, la réfection du terrain de football, l'étude d'aménagement de l'Immeuble de la Martinière, soit 3 900 000 €. Aussi, il n'est pas possible de dire que rien n'est fait pour les associations.

Il ajoute que l'excédent dégagé permettra de financer les travaux du gymnase.

M. Botton souhaite préciser que l'excédent sert à financer les investissements, c'est le principe même du fonctionnement du budget des communes. De plus, il précise que « les communes riches » ne sont pas définies en fonction de leur excédent, mais de leur potentiel fiscal.

A la majorité absolue (4 contre : Mme Tournon, Mme Benchehida, M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal adopte sans réserve le compte de gestion 2015 lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Report 2014 :	+	783 922, 70 €
Résultat 2015 :	+	375 290, 27 €
Excédent 2015 :	+	1 159 212, 97 €

Investissement

Report 2014 :	-	346 711, 68 €
Résultat 2015 :	+	611 872, 89 €
		<hr/>
	+	265 161, 21 €
Solde des restes à réaliser et à recevoir :	-	271 506, 98 €
Déficit 2015	-	6 345, 77 €

2 – Adoption du Compte Administratif 2015 du budget principal

M. Botton, Maire adjoint aux finances, présente le Compte Administratif 2015 qui est en tout point conforme au compte de gestion du Trésorier.

A la majorité absolue (4 contre : Mme Tournon, Mme Benchehida, M. Ferrand, M. Zolotareff), le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2015 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement :	+	1 159 212, 97 €
Excédent d'investissement :	+	265 161, 21 €
Restes à payer :	-	369 121, 02 €
Restes à recevoir :	+	97 614, 04 €
		=====
<u>Solde global</u>	+	1 152 867, 20 €

3 – Affectation du résultat 2015 du budget principal

M. Botton, Maire adjoint aux finances, rappelle que le Compte Administratif 2015 du Budget Principal fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de :	+ 1 159 212, 97 €
- un déficit de la section d'investissement de : (Restes à réaliser et à recevoir inclus)	- 6 345, 77 €

A la majorité absolue (4 contre : Mme Tournon, Mme Benchehida, M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit : 6 345, 77 €.

4 – Taux d'imposition 2016

M. Botton, Maire adjoint aux finances, rappelle que par délibérations en date du 28 mars 2012, du 10 avril 2013, du 5 mars 2014 et du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011, soit :

Taxe d'habitation (T.H.) :	12,42 %
Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) :	15,53 %
Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) :	114,19 %

Sur proposition de la Commission finances en date du 21 mars 2016 et conformément au débat d'orientation budgétaire du 18 février 2016, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011, à l'unanimité.

5 – Actualisations des tarifs

Par délibérations en date du 5 mars 2014 et du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les différents tarifs actualisables, soit :

<u>Concessions funéraires</u>		<u>dont C.C.A.S.</u>	<u>dont Commune</u>
15 ans	160 €	54 €	106 €
30 ans	400 €	136 €	264 €
50 ans	600 €	204 €	396 €
Cavurne			
30 ans	200 €		
Columbarium			
15 ans	267 €	67 €	200 €
30 ans	534 €	134 €	400 €

Vacations de Police : 22 €

Loyers Terrain Benarouche : 666 €

Le Cozleer : 2 444 €

Participation aux frais de scolarité des enfants non vauxois

- enfant scolarisé à l'école élémentaire : 497 €
- enfant scolarisé à l'école maternelle : 988 €

Les membres de la commission finances lors de la séance du 21 mars 2016 proposent de ne pas augmenter ces différents tarifs.

Mme Benchehida souhaite que soit précisée la localisation du terrain Benarouche et du bâtiment Le Cozleer. M. Crespo précise que le terrain est situé rue Armand Raulet et rappelle que le bâtiment Le Cozleer est un bâtiment qui abrite le matériel technique de la Commune, 50 rue du Général de Gaulle. A terme, ce bâtiment devra être libéré car un projet immobilier est étudié sur la propriété.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les différents tarifs applicables.

6 – Transports scolaires-participation communale annuelle

M. Botton, Maire adjoint aux finances, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 3 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de la participation communale annuelle attribuée aux familles de collégiens et de lycéens de l'enseignement public utilisant les transports en commun pour fréquenter leur établissement, de 1 €, c'est-à-dire de 46,50 € à 47,50 €.

Sur proposition de la Commission scolaire réunie le 15 février 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la participation de la Commune à 47,50 €.

7 – Subventions aux associations

En préambule, M. Zolotareff souhaite rappeler que lors de la séance du 18 février 2016, M. Le Maire a jeté en pâture l'association Contrechamps en utilisant les termes de « lucratif » et de « business » et souhaite entendre la position de Mme Sanséau-Baykara, Maire adjointe à la culture.

Mme Sanséau-Baykaran, qui considère la langue française très riche, n'a pas le même ressenti que M. Zolotareff sur les propos tenus qu'elle ne juge pas agressifs. Elle rappelle qu'elle apprécie l'association Contrechamps qui est en lien avec la culture.

M. Lesage rappelle qu'il a toujours considéré l'association Contrechamps comme une équipe de professionnels.

M. Crespo refuse de retirer le terme « lucratif » sous la pression de chantage.

(Mme Tournon, M. Ferrand et M. Zolotareff quitte la séance à 20h55).

M. Lesage précise que le montant allouée à chaque association correspond au montant demandé. Mme Benchehida rappelle que lors de la Commission associations, l'attribution d'une subvention aux Echos de Meulan a été abordée. Elle considère cette attribution en contradiction avec la loi de 1905 car elle subventionne une publication culturelle.

M. Lesage considère les Echos de Meulan comme un vecteur gratuit de communication pour les associations vauxoises.

M. Crespo ne juge pas cette attribution illégale : les Echos de Meulan est un journal associatif qui permet de faire connaître les associations et les manifestations au-delà du périmètre communal.

M. Harter souligne qu'il s'agit d'un abonnement de soutien.

Mme Benchehida souhaite savoir si la Commune aiderait de la même manière un autre journal culturel. M. Crespo répond que la Commune aiderait à même hauteur.

M. Botton souhaite savoir si les associations ont vu leur subvention diminuer. M. Lesage explique que deux associations sont dans ce cas mais qu'en contrepartie, elles bénéficient de prêt de salles sur une plus longue durée.

Mme Chiumenti rappelle que l'association Bambins et Bobines est partie sur une autre commune. M. Lesage confirme que la subvention ne sera pas versée. De la même manière, M. Harter stipule que la subvention alloué à l'association Contrechamps ne sera pas versée si celle-ci quitte la Commune.

M. Lesage précise que les demandes urgentes des associations sont toujours étudiées favorablement.

A la majorité absolue (1 contre : Mme Benchehida), le Conseil Municipal approuve la répartition de l'attribution des subventions de la manière suivante :

A.D.G.V	2 500 €
A.S.V	600 €
AVRIL	1 000 €
BOBINES ET BAMBINS	300 €
CERCLE PHILOSOPHIQUE	200 €
COMITÉ DES USAGERS VAL SEINE	100 €
CONTRE CHAMPS	500 €
C.C.V.X.	2 500 €
ECHO DE MEULAN	100 €
ECOLE DE MUSIQUE CHOPIN	6 000 €
E.S.V	13 000 €
FNACA	200 €
JUDO CLUB	1 800 €
KARATÉ OMNISPORT	2 000 €
PASSEPORT JEUNE	1 000 €
SOIF COMPAGNIE	700 €
TENNIS ATCV	3 500 €
TENNIS DE TABLE	900 €
TRAIT D'UNION	800 €
VAUX COMMERCES	2 000 €
VAUX CONTRE LE CANCER	1 000 €
VOCALISES	100 €
VESNA	100 €
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES	4 500 €
C.A.S.A.C.	20 000 €
UNION DES MAIRES	485 €
DDEN	100 €
PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE	8 000 €

8 – Adoption du budget primitif 2016 du budget principal

M. Botton, Maire adjoint aux finances, présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4 785 330, 20 € à la section de fonctionnement
- 2 140 168, 02 € à la section d'investissement

Les recettes réelles de fonctionnement demeurent stables cette année (-0,26%) en raison d'une forte baisse des dotations et participations à hauteur de -13,5% (soit

-105 000 € par rapport à 2015), quand les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1, 85%.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 2 133 K € contre 2 835 K € en 2015.

Au 1^{er} janvier 2016, la dette s'établit à 667 945, 35 € soit 137 €/ habitant.

M. Botton stipule que le budget fera l'objet de décisions modificatives pendant l'année 2016 du fait de la mise en place de la Communauté Urbaine et des transferts de compétences.

M. Crespo précise que les travaux du COSEC n'apparaissent pas dans le budget primitif car les subventions éventuelles n'ont toujours pas été notifiées. Le complément de financement sera pris sur fonds propre ou par emprunt. M. Botton précise que la dette communale est très raisonnable.

A la majorité absolue (1 contre : Mme Benchehida), le Conseil Municipal adopte par chapitres le budget primitif 2016.

9 – Adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe assainissement

M. Crespo expose le compte de gestion 2015 du budget annexe assainissement présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

M. Crespo précise que le budget 2016 sera le dernier réalisé par la Commune.

A l'unanimité, le Conseil adopte sans réserve le compte de gestion du budget assainissement 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Exploitation

Report 2014 :	+ 600 871, 07 €
Résultat d'exploitation 2015 :	+ 648 450, 40 €
Excédent 2015 :	+ 1 249 321, 47 €

Investissement

Report 2014 :	- 30 762, 66 €
Résultat d'investissement 2015 :	- 496 964, 66 €
	<hr/>
	- 527 727, 32 €

Solde des restes à réaliser et

à recevoir :	- 67 912, 10 €
Déficit 2015 :	- 459 815, 22 €

10 – Adoption du compte administratif 2015 du budget annexe assainissement

M. Crespo présente le Compte Administratif 2015 du Budget annexe assainissement qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

A l'unanimité, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif 2015 du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent d'exploitation :	+	1 249 321, 47 €
Déficit d'investissement :	-	527 727, 32 €
Restes à payer :	-	523 496, 90 €
Restes à recevoir :	+	591 409, 00 €
		<hr/>
<u>Solde global</u> :	+	789 506, 25 €

11 – Affectation du résultat 2015 du budget annexe assainissement

M. Crespo rappelle que le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de : 1 249 321, 47 €
- un déficit de la section d'investissement de : - 459 815, 22 €
(restes à réaliser et à recevoir inclus)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de la section d'exploitation à la section d'investissement, soit 459 815, 22 €.

12 – Adoption du budget primitif 2016 du budget assainissement

M. Crespo présente le budget primitif 2016 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation : 1 052 906, 25 €
- section d'investissement : 4 056 558, 22 €

Les recettes d'exploitation sont en hausse par rapport aux exercices précédents, en raison du raccordement de nombreux foyers.

Les dépenses d'investissement concernent les études pour l'extension du réseau collectif conformes au schéma directeur d'assainissement et les travaux subséquents : avenue de Cherbourg (côté Meulan), chemin des Champeaux/Acacias, chemin des Valences.

La dette au 1^{er} janvier 2016 correspond à des avances à taux 0% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

M. Crespo précise que le budget a été bâti pour prendre en charge les travaux d'extension en cours d'études. Il informe le Conseil Municipal que certains riverains d'Evécquemont pourraient être intéressés pour se raccorder sur le réseau communal avenue de Paris.

Quand ces rues seront raccordées au réseau d'assainissement, une grande partie de la commune sera assainie, restera le chemin des Clos.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget assainissement 2016 par chapitres.

13 – Dotation d'équipement des territoires ruraux : demande de subvention

M. Jean-Pierre Couteau, Maire adjoint aux travaux, indique que la Commune de Vaux sur Seine est éligible à la D.E.T.R au titre de la programmation 2016.

Parmi les catégories d'opérations prioritaires fixées par la Commission des élus D.E.T.R, il est proposé de retenir un projet de « maintien des services publics en milieu rural », à savoir les travaux d'aménagement d'un équipement multisports. Cet aménagement est évalué à 101 741, 25 € HT.

L'achèvement de l'équipement de l'école élémentaire et de l'école maternelle en tableaux numériques interactifs sera également proposé. Il s'agit de déplacer 2 TNI existants à l'élémentaire

pour compléter l'équipement de la maternelle avec la même gamme de produits, et d'acquérir 10 nouveaux TNI pour l'élémentaire. Le coût de cette opération est évalué à 31 855 € HT.

Ces opérations peuvent être subventionnées dans le cadre de la D.E.T.R à hauteur de 30% plafonné dans le cadre de travaux à 390 000 € HT et dans le cadre de l'installation de TNI à 5 000 € HT par classe.

Les crédits sont inscrits au budget 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les projets et autorise le Maire à solliciter la D.E.T.R.

14 – Equipement des classes des écoles maternelle et élémentaire en TNI : demande de subvention

M. Jean-Pierre Couteleau, Maire adjoint aux travaux, rappelle que la Commune souhaite achever l'équipement des classes des écoles maternelle et élémentaire en Tableaux Numériques Interactifs (T.N.I). Mme La Sénatrice, Sophie PRIMAS, pourrait contribuer au financement de ce projet au titre de la réserve parlementaire.

Le coût de cette opération est évalué à 31 855 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter cette aide.

15 – Rénovation thermique de la maison Angibout : demande de subvention

M. Jean-Pierre Couteleau, Maire adjoint aux travaux, informe l'Assemblée que la Commune de Vaux sur Seine souhaite préserver le bâtiment communal qui a abrité pendant 83 ans les services administratifs de la Mairie, 21 boulevard Angibout, en rénovant dans un 1^{er} temps l'isolation thermique : combles, fenêtres et portes.

Le remplacement des ouvrants sera l'occasion de mettre en peinture les volets et ferronneries extérieures. Le coût des travaux est évalué à 70 411 € HT.

M. Le député, Arnaud RICHARD, pourrait contribuer au financement de ce projet à hauteur de 6 000 €, au titre de la réserve parlementaire.

A terme, la Maison Angibout s'orienterait vers un usage plus culturel en mettant en avant le patrimoine vauvois.

Mme Benchehida souhaite savoir pourquoi le conditionnel est employé : « s'orienterait ».

M. Crespo précise qu'il s'agit d'un projet plus global avec la construction d'un bâtiment à l'arrière pour accueillir les associations (salle d'exposition, de travail...). Ce projet sera discuté et défini lors du prochain mandat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet et autorise le Maire à solliciter cette aide.

16 – Vente de parcelle non bâtie communale

M. Jean-Claude Bréard, Maire adjoint à l'urbanisme, expose que la Commune est propriétaire d'une parcelle non bâtie, cadastrée AS 22, d'une contenance de 471m², sise sente des Sarrazins, en limite d'Evécquemont.

Un riverain de cette parcelle s'est porté acquéreur de ce bien au prix de 5 500 €, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Cette parcelle non bâtie envahie de végétation se situe en zone UG et a fait l'objet d'une évaluation des services des domaines à hauteur de 3 770 €, assortie d'une marge de négociation de 10%.

M. Bréard précise qu'il s'agit du voisin direct.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession de cette parcelle et autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

17 – Groupement de commandes d'achat de gaz naturel : adhésion

M. Lerma, délégué de la Commune auprès du SEY, rappelle que par délibération en date du 9 juillet 2014, la Commune de Vaux sur Seine a adhéré au 1^{er} groupement de commandes d'achat de gaz naturel coordonné par le SEY. Le 1^{er} appel d'offres a permis d'obtenir une réduction annuelle de plus de 16% sur la fourniture d'énergie par rapport au tarif réglementé. Ce marché prend fin en décembre 2016, c'est pourquoi un second groupement de commandes d'achat va être lancé par le SEY. Le 1^{er} groupement de commandes a rassemblé 54 communes. Ce sont 84 communes qui devraient rejoindre le 2^{ème} groupement, permettant ainsi une meilleure optimisation et une baisse du prix de la molécule.

M. Lerma précise que ce groupement n'est qu'à destination des collectivités, pas des particuliers.

En tant que coordonnateur du groupement, le SEY sera indemnisé des frais afférents au fonctionnement par une participation communale annuelle, calculée en fonction de la Consommation Annuelle de Référence, plafonnée à 700 € par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte constitutif de groupement de commandes d'achat de gaz naturel.

18 – Garantie d'emprunt à la société LOGIREP pour l'opération de 40 logements

Mme Brigitte Chiumenti, Maire adjoint aux affaires sociales, informe l'Assemblée que la Société Anonyme d'HLM LOGIREP sollicite de la Commune de Vaux-sur-Seine la garantie à hauteur de 100% des prêts d'un montant total de 5 308 741 € pour financer la construction de 40 logements, route de Pontoise/ rue du Tertre.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, 20% des logements construits seront réservés au contingent de la Mairie de Vaux-sur-Seine, soit 9 logements après négociation. Sans garantie d'emprunt, ce seraient seulement 10%.

Ces prêts sont souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

1. Tranche 1 – PLUS/PLAI

- PLAI
 - Montant du prêt : 396 411 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : -0,2%
 - Taux d'intérêt annuel : 0,8%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

- PLAI Foncier
 - Montant du prêt : 166 203 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : -0,2%
 - Taux d'intérêt annuel : 0,8%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

- PLUS
 - Montant du prêt : 992 777 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : 1,6%
 - Taux d'intérêt annuel : 1,6%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

- PLUS Foncier
 - Montant du prêt : 387 807 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : 1,6%
 - Taux d'intérêt annuel : 1,6%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

2. Tranche 2 – PLUS/PLAI

- PLAI
 - Montant du prêt : 509 385 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : -0,2%
 - Taux d'intérêt annuel : 0,8%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

- PLAI Foncier
 - Montant du prêt : 178 440 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : -0,2%
 - Taux d'intérêt annuel : 0,8%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

- PLUS
 - Montant du prêt : 1 732 601 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : 0,6%
 - Taux d'intérêt annuel : 1,6%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

- PLUS Foncier
 - Montant du prêt : 498 287 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : 0,6%
 - Taux d'intérêt annuel : 1,6%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

3. Tranche 3 – Acquisition/Amélioration PLUS

- PLUS
 - Montant du prêt : 284 166 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : 0,6%
 - Taux d'intérêt annuel : 1,6%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%
- PLUS Foncier
 - Montant du prêt : 159 664 €
 - Durée préfinancement : 18 mois
 - Durée période d'amortissement : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Marge fixe sur index : 0,6%
 - Taux d'intérêt annuel : 1,6%
 - Taux de progressivité des échéances : 0%

Il est proposé que la garantie d'emprunt soit accordée pour la durée totale des prêts soit 40 ans et 50 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIREP, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La Commune pourrait être amenée à se substituer à LOGIREP en cas d'impayés.

M. Moneyron souhaite savoir si en cas de prise en charge des éventuels impayés des emprunts par Logirep, la Commune serait en charge des logements.

M. Crespo répond que ce serait le cas.

Mme Chiumenti précise qu'au 1^{er} tour la Commune contribue à l'attribution de 20 logements.

M. Crespo rappelle qu'à terme ce devrait être la CU GPS&O qui attribuera les logements au titre de la compétence « logements ».

Mme Benchehida s'interroge sur le faible pourcentage de PLAI.

M. Bréard informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'agit d'une obligation de l'Etat qui ne finance que 30% de logements PLAI.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme Benchehida), le Conseil Municipal accorde sa garantie sur ces différents prêts et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la SA d'HLM LOGIREP en vue de déterminer les modalités de mise en œuvre de ces garanties.

19 – Tarifs animations communales

Mme Sanséau-Baykara, Maire adjoint à la culture, aux fêtes et à l'animation, rappelle que par délibérations en date du 4 décembre 2008, 21 octobre 2014, 7 juillet 2015, du 23 octobre 2015 et

du 18 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé la modification de la tarification des produits mis en vente lors des manifestations organisées par la Commune.

Sur proposition de la Commission Culture, le Conseil Municipal à l'unanimité complète l'offre proposée à la vente en ajoutant un tarif enfant pour le « Dîner spectacle paëlla » au prix de 12,50 €.

20 – Communauté Urbaine GPS&O : Désignation des représentants à la CLECT

M. Crespo informe l'Assemblée que par délibération en date du 9 février et du 24 mars 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine GPS&O a créé la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT).

Cette Commission doit établir avec précision le montant des charges transférées par les communes qui viendront en déduction de l'attribution de compensation versée.

Les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune. Chaque commune doit être représentée par un titulaire et un suppléant.

Mme Benchehida souhaite connaître les charges déjà transférées. M. Crespo liste le Centre de loisirs, le bureau de l'emploi, la piscine, le gymnase du Collège Henri IV qui ont été transférés avant la mise en place de la Communauté Urbaine.

Il souligne la difficulté d'évaluation du coût de la compétence « Petite enfance » et notamment des bâtiments qui risquent de revenir aux communes, tout comme les Centres de loisirs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret et reconduit M. Crespo, titulaire et M. Botton, suppléant, comme représentants de la Commune à la CLECT de la CU GPS&O.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

* M. Jean-Claude Waltregny, conseiller municipal, délégué au SIAMHLM, informe le Conseil Municipal que le Conseil Syndical, lors de sa séance du 12 avril 2016, a décidé de doubler la redevance syndicale pour les foyers raccordables non raccordés, soit 2,38 €/m³, l'objectif de cette mesure étant d'inciter les foyers à se raccorder.

M. Crespo s'interroge sur l'exercice de l'autorité de police, à savoir qui en sera l'exécutif.

* M. Patrice Lesage, conseiller municipal, délégué aux associations s'interroge sur la traçabilité des mails adressés par M. Zolotareff.

M. Crespo rappelle que les élus de la majorité avaient demandé de ne pas recevoir de mails sur leurs boîtes personnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

**Le Maire,
Julien CRESPO**